

Mise à jour: 07/10/2010 15:55

Beauport

Père incestueux reconnu coupable 30 ans plus tard

(Agence QMI)

JEAN-LUC LAVALLÉE

AGENCE **QMI**

QUÉBEC - Un père de famille de Beauport, ayant maintenant 70 ans, a été reconnu coupable d'attentats à la pudeur, de grossière indécence et d'agression sexuelle sur sa propre fille dans les années 1970 et 1980.

L'homme, dont on doit taire le nom afin de protéger l'identité de la victime, lui a notamment introduit une lampe de poche à deux reprises dans les parties génitales.

La fillette n'avait que huit ans lorsque les sévices ont débuté en juillet 1978. Elle a été contrainte de se soumettre à divers actes sexuels jusqu'en 1983.

Selon le récit de la preuve au procès, la victime a dû se livrer à des masturbations mutuelles à plusieurs reprises avec son père. Il lui a également demandé d'avoir une relation complète avec elle, ce qu'elle lui a refusé.

C'est en 2006 qu'elle a décidé de se libérer de son lourd secret en allant raconter son histoire aux policiers. La procureure de la Couronne a souligné que le frère de la victime avait été exclu des témoins de Jéhovah, après avoir surpris son père en plein ébat avec sa sœur. À l'époque, le « témoin » de la scène avait dénoncé son père à sa mère, mais ça n'avait pas eu les effets escomptés.

Près de 30 ans après les événements, la mère de la victime l'a crue et lui a fait promettre d'aller jusqu'au bout des procédures judiciaires, alors qu'elle était sur son lit de mort. Avant de s'éteindre, elle a eu le temps d'entreprendre des procédures de divorce avec l'accusé.

Les représentations sur la peine du septuagénaire auront lieu le 3 décembre. Entre-temps, l'homme demeurera détenu.

